



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 2 F

N° 2002/22 – 28 mai 2002



- ====> **La mise en place des Groupements d'Intervention Régionaux (GIR) : le SNCD écrit au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie** Pages 1, 2
- ====> **L'Ecole Nationale des Douanes de Tourcoing : dernières nouvelles** Pages 2, 3
- ====> **Résultats des CAPC n° 2 et 3 du 28 mai 2002** Pages 3, 4

LA MISE EN PLACE DES GIR : LE SNCD ÉCRIT AU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Courrier daté du 28 mai 2002

Monsieur le ministre,

Dans le cadre des priorités arrêtées en matière de sécurité publique, le gouvernement a décidé de créer les groupes d'intervention régionaux associant la police, la gendarmerie, la douane et les services fiscaux.

Mon organisation syndicale, majoritaire au sein du personnel d'encadrement de la douane, approuve une telle mesure qui va dans le sens de la politique que nous avons toujours défendue, visant à améliorer la coordination opérationnelle et la complémentarité entre tous les services.

A cette occasion, le syndicat national des cadres des douanes note avec satisfaction que cette décision confirme la place de la douane dans les domaines qui touchent à la lutte contre les trafics de marchandises prohibées et contre la criminalité internationale.

A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que chaque année les services douaniers constatent de très nombreuses infractions. En 2001, ils ont saisi 51 tonnes de stupéfiants, 715 tonnes de cigarettes, 5 300 000 articles contrefaits et 2 180 armes, 51 000 munitions.

Nous avons encore en mémoire les félicitations réitérées, adressées en leur temps par Monsieur Nicolas SARKOZY lorsqu'il était ministre du budget.

A l'évidence, des marchandises prohibées alimentent les trafics sur l'ensemble du territoire national, et en particulier dans les secteurs urbains particulièrement sensibles. Les profits importants que génèrent ces trafics, qui prennent leur source très en amont, développent une économie souterraine à l'origine de la déstructuration sociale de certains quartiers.

Depuis plus de dix ans, notre organisation syndicale n'a jamais cessé de dénoncer avec force :

- la conception de certains dirigeants politique qui ont confondu la disparition des formalités douanières aux frontières intra-communautaires avec la suppression des contrôles. Si nous avons toujours soutenu la construction européenne, nous avons aussi marqué notre opposition à une Europe sans contrôle. Le grand marché intérieur doit profiter aux citoyens honnêtes et doit être impitoyable à l'égard des trafiquants. A cet égard, le syndicat national des cadres des douanes avait vu juste car les faits lui donnent raison.

- le démantèlement progressif du dispositif douanier qui s'est traduit par la suppression de 4000 emplois. Aujourd'hui, ces moyens font défaut pour répondre, au plan opérationnel, à la politique de fermeté du gouvernement.

- les contraintes juridiques de plus en plus contraignantes et complexes qui poussent les services à se préoccuper prioritairement des aspects procéduraux des affaires au détriment du développement des investigations.

Aussi, monsieur le ministre, notre organisation syndicale ne revendique pas un traitement privilégié pour la douane, mais attend simplement que le gouvernement lui redonne les moyens qui, dans le passé, lui ont été retirés de manière coupable.

Aussi, conscients que l'actuel gouvernement sera jugé sur l'efficacité de sa politique, nous vous demandons de prendre en compte l'indispensable augmentation des effectifs douaniers dans la prochaine loi de programme police/ justice.

Les cadres de la douane, chargés au plan opérationnel de la mise en œuvre des mesures décidées par le gouvernement, ne pourraient pas comprendre une fin de non recevoir à une telle demande, à un moment où ils accordent leur loyal soutien à la politique prioritaire récemment définie en terme de sécurité.

C'est la raison pour laquelle mon organisation syndicale souhaite obtenir une audience auprès des membres de votre cabinet afin de vous faire part de nos propositions, et contribuer ainsi à l'élaboration du projet gouvernemental.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mon profond respect.

Le président du SNCD,
Hugues ROY

L'ÉCOLE NATIONALE DES DOUANES DE TOURCOING (ENDT) : DERNIÈRES NOUVELLES.

Une réunion visant à informer le personnel de l'END sur l'état d'avancement du projet de Tourcoing a été organisée le 14 mai 2002.

Cette réunion s'est déroulée en présence de Mme Peyrou, directrice interrégionale. Elle était coprésidée par Mme DELEMASURE, sous-directrice, chef de la sous-direction B, et M BONNET, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

LES INFORMATIONS APPORTEES PAR LA DIRECTION GENERALE

1) l'état d'avancement des travaux

Compte tenu de l'état d'avancement des

travaux, la livraison des bâtiments « école-imprimerie- intendance » est prévue pour mai 2003. La résidence des stagiaires devrait être livrée en juillet 2003. Le laps de temps compris entre la date de livraison et l'ouverture en septembre 2003 sera mis à profit pour aménager et meubler les locaux.

La direction générale étudie en concertation avec la DPMA la possibilité d'installer un poste de garde à l'entrée de l'école. La surveillance des locaux sera assurée par un système vidéo. A ce jour, les modalités de mise en œuvre de cette surveillance ne sont pas encore définies.

Les opérations de déménagement tiendront

compte des contraintes de l'ensemble des services de l'école et, notamment, du service du recrutement. La scolarité des élèves de la 55^{ème} session prendra fin en juin 2003.

2) les nuisances en terme de qualité de l'air

Par ailleurs, au printemps 2001, les représentants du personnel avaient alerté la direction générale sur les nuisances générées par la teinturerie voisine. La direction générale nous a informé par note en date du 26 juillet 2001, que le préfet avait pris un arrêté le 11 juin, imposant une étude d'impact au propriétaire de la teinturerie. Cette même note précisait que le délai prévu pour conduire ces analyses était de 3 mois.

A ce jour, la direction générale ne dispose pas de ces résultats.

3) le plan social

Les mesures d'accompagnement social ont été confirmées (cf BI 99/45). Les inspecteurs élèves de la 54^{ème} session affectés à l'END en septembre 2002 devront s'engager à rejoindre Tourcoing. Le nombre de postes offerts en fin de scolarité pourrait s'élever à 12.

LA POSITION DU SNCD : « RESTONS VIGILANTS ».

Le SNCD note avec intérêt que l'aspect sécurité est enfin pris en compte. Ce sujet avait été abordé, en vain, à de nombreuses reprises lors des réunions précédentes.

Concernant l'analyse de l'air, **le SNCD souhaite que les résultats de l'étude d'impact soient publiés au plus vite.** L'absence de commu-

nication sur ce sujet ne peut qu'alimenter les rumeurs.

Le SNCD souhaite que l'ENDT fonctionne dans de bonnes conditions. En ce sens, le fait qu'une majorité d'agents accompagne la délocalisation constitue un aspect positif.

Néanmoins, l'intérêt des agents doit être pris en compte en priorité. Actuellement, le règlement particulier mutation ne prévoit pas cette possibilité. Les agents affectés à l'issue de leur scolarité en septembre seront titulaires et pourront s'inscrire au tableau des changements de résidence.

L'obligation de rester pendant plusieurs années sur une même résidence après une première affectation mérite un débat. La rotation des effectifs concerne de nombreuses directions et pas seulement Neuilly. Ainsi, en Picardie, sur 6 inspecteurs de la 53^{ème} session affectés à l'issue de leur scolarité, 2 ont été mutés six mois après leur arrivée. Dans les autres catégories la situation est identique.

Le recrutement de 12 inspecteurs en sortie de stage soulève des inquiétudes.

Malgré les atouts de cette nouvelle école, force est de constater qu'elle ne suscite que très peu de vocations parmi nos collègues déjà en poste !

Le vœu émis par le Conseil National de la Formation d'affecter des agents ayant acquis une expérience de terrain avant leur affectation à l'école ne pourra pas être exhaussé !

Il est à craindre qu'en matière de formation continue, les agents ne se portent pas volontaires pour suivre des actions de formation. Le recours à des formateurs occasionnels sera également très difficile.

RÉSULTATS DES CAPC N° 2 ET 3 DU 28 MAI 2002

Le SNCD était représenté par Daniel BAYSANG, Jean-Louis BONNERIC, Norbert CARBONNIER, Michel CHAPTARD, Jean CELIÉ, Josiane JACOB et Alain LEBLANC.

1 - Affectation en qualité de RP1C à :

⇒ Valenciennes CRD (Valenciennes) : de **M.**

Pierre Claisse, RP1F à Paris-spécial mis à disposition du SNCD (direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France) ;

⇒ Bordeaux-Mérignac aéroport (Bordeaux) : de **M. Alain Sartre**, RP1F à la division de Tours (direction régionale des douanes du Centre) ;

⇒ La Rochelle-Pallice CRD (Poitiers) : de **M. Jean-Louis Cambou**, RP1F à Clermont-Ferrand CRD (direction régionale des douanes d'Auvergne) ;

2 - Affectation en qualité de RP1F :

- Chef d'un Cerdoc à :

⇒ Nantes (Pays-de-la-Loire) : de **M. Jean-René Nédélec**, RP1C à Nantes-transports (direction interrégionale des douanes des Pays-de-la-Loire) ;

- Fondé de pouvoir dans une recette régionale à :

⇒ Basse-Terre (Guadeloupe) : de **M. Alain Rasse**, RP1C à Bastia (direction régionale des douanes de Corse) ;

⇒ Aix-en-Provence (Provence) : de **M. Jean Noël**, RP1C à Grenoble CRD (direction régionale des douanes de Chambéry) ;

- Responsable d'un service dans un grand ensemble douanier :

⇒ Bordeaux-Bassens CRD (Bordeaux) : de **M. Christian Barbé**, RP1C à Mont-de-Marsan CRD (direction régionale des douanes de Bayonne) ;

⇒ Le Port (La Réunion) : de **M. Jean-Pierre Estay**, RP1F à la division d'Albi (direction régionale des douanes de Midi-Pyrénées) ;

- Remplacements ponctuels lors de vacances d'emplois :

⇒ Paris-spécial (Ile-de-France) : **M. François-Noël Laudet**, RP1C à Angers CRD (direction interrégionale des douanes des Pays-de-la-Loire) ;

3 - Inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade de RP1C à :

⇒ Dégrad-des-Cannes (Guyane) : de **M. Raoul Heugas**, RP2F à Ajaccio (direction régionale des douanes de Corse) ;

⇒ Le Havre CRD (Le Havre) : de **M. Claude Naturel**, RP2F à Caen CRD (direction régionale des douanes de Basse-Normandie) ;

⇒ Roncq CRD (Lille) : de **M. Joseph Cabrera**, RP2F à Bordeaux-Bassens CRD (direction interrégionale des douanes de Bordeaux) ;

⇒ Huningue CRD (Mulhouse) : de **M. Robert Bastian**, RP2F à Strasbourg (direction régionale des douanes de Strasbourg) ;

⇒ Saint-Louis Bâle autoroute (Mulhouse) : de **M. Christian Granet**, RP2F à Colmar CRD (direction régionale des douanes de Mulhouse) ;

⇒ Nancy CRD (Nancy) : de **M. Michel Pierson**, RP2F à Nancy (direction régionale des douanes de Nancy) ;

⇒ Nantes-transports (Pays-de-la-Loire) : de **M. Georges Guillaumou**, RP2F à Toulon CRD (direction régionale des douanes de Provence) ;

⇒ Paris-Ney (Paris) : de **M. Eric Berdal**, RP2F à Amiens (direction régionale des douanes de Picardie) ;

4 - Inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade de RP1F :

- Chef des bureaux d'une direction interrégionale à :

⇒ Nantes (Pays-de-la-Loire) : de **M. Didier Heugues**, RP2F à Montpellier (direction régionale des douanes de Montpellier) ;

- Chef d'un Cerdoc à :

⇒ Le Havre (Le Havre) : de **Mme Michèle Labat**, RP2F au Havre (direction régionale des douanes du Havre) ;

⇒ Lille (Lille) : de **M. Alain Walenne**, RP2F à Valenciennes CRD (direction régionale des douanes de Valenciennes) ;

- Fondé de pouvoir dans une recette régionale à :

⇒ Caen (Basse-Normandie) : de **M. Patrick Tassart**, RP2F au SETICE (direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France) ;

- Responsable d'un service dans un grand ensemble douanier :

⇒ Rouen-Port (Rouen) : de **M. Jacques Beckers**, RP2F à l'END Rouen (DNRFP) ;

- Remplacements ponctuels lors de vacances d'emplois :

Paris-spécial :

⇒ **M. André Gitareau**, RP2F à Avignon CRD (direction régionale des douanes de Provence) ;

⇒ **M. Alain Darquié**, RP2F à Osny (CID) ;

⇒ **M. Jean-Claude Barrau**, RP2F à Paris-spécial (direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France) ;

SNCD- INFO : Editeur : Syndicat National des Cadres des Douanes et Droits Indirects - 70, boulevard de Reuilly - 75012 PARIS

Tél : 01.43.07.96.97 ou 06.86.43.26.37 - Fax : 01.43.07.23.00. - Mél. : sncd.siege@wanadoo.fr

Directeur de la Publication : Alain LEBLANC. - Commission Paritaire n° 4274 D 73 S - Dépôt légal : I.S.S.N. 1272-5749 -

Tirage 2.000 exemplaires Imprimeur : Imprimerie GERBERT - 31 Chemin du Berthou - 15000 AURILLAC.